

La séance présidée par Michèle Pappalardo débute par une présentation de trois enquêtes pour avis d'opportunité qui a généré quelques demandes de précisions. *L'enquête sur les pratiques environnementales des ménages* est triennale et s'intéresse plus particulièrement au cadre de vie, tentant de faire le lien entre environnement local et environnement global sans survaloriser un thème particulier ; la question sur la meilleure action pour protéger l'environnement a été remplacée par une question sur l'action « la plus efficace, la plus facile ou la plus difficile à mettre en œuvre ». Au niveau international, le niveau « ménages » n'est pas pris en compte.

L'enquête sur les consommations d'énergie dans le BTP est une enquête auprès des entreprises : il est rappelé que le questionnaire doit demeurer court afin de ne pas alourdir la charge de réponse. Un questionnaire par chantier n'a pu être retenu et fait l'objet de réflexion au sein du comité de concertation. Pour la connaissance sectorielle, il est précisé que l'EACEI¹ mesure les consommations d'énergie dans l'industrie et fournit les quantités consommées par type d'énergie, les coûts afférents, et la répartition par usage de chaque énergie utilisée.

L'enquête sur les expositions à la pollution de l'air et au bruit liées aux habitudes personnelles de transport et leurs effets à court terme et long terme sur la santé est innovante en France et à l'état de réflexion à l'étranger. L'Île-de-France est un terrain propice à cette étude du fait de sa problématique particulière en matière de transport-santé-environnement et des nombreux déplacements des franciliens actifs ; l'échantillon comprenant 1 000 individus couvre bien les différents types de population et quartier. Par la suite, cet exercice pourra être envisagé dans d'autres régions. Un partenariat avec le ministère des affaires sociales serait bienvenu pour enrichir les travaux sur les inégalités sociales de santé.

Après échanges, la Présidente a accordé l'avis d'opportunité à ces trois enquêtes.

Un point d'information est fait sur l'enquête Entreprises et développement durable, déjà présentée lors de la Commission Entreprises et stratégies de marché où elle a obtenu l'avis d'opportunité. Il n'est pas prévu de recoupement des résultats de cette enquête avec les *reporting RSE*² des entreprises.

Pour le sujet principal de la séance, « de la ville à la ville durable », est abordé par **un récapitulatif des statistiques publiques existantes et pouvant éclairer les politiques publiques**. L'existant sur quatre thèmes principaux déjà traités est évoqué : *la mobilité* pour laquelle il existe de nombreuses études et enquêtes, dont une prévue pour 2018 qui s'intéressera à la place du covoiturage dans les déplacements. En matière de *déchets*, l'Ademe dispose de nombreuses données bien qu'il en manque concernant le secteur tertiaire, les hôpitaux, les déchets animaux et végétaux, et le gaspillage alimentaire ; *la connaissance sur la consommation d'énergie* souffre d'un manque de cohérence entre les estimations de niveaux national et régional tandis que des travaux sont en cours pour une meilleure estimation annuelle de l'empreinte carbone et une diminution des délais de publication ; le rapport annuel sur la *qualité de l'air* est en cours de conception avec en prévision une comparaison régionale.

La présentation **des bases de données européennes sur les villes** met en lumière la difficulté d'appréhender le concept même de ville, et donc d'effectuer des comparaisons sur des phénomènes comme les densités urbaines, la place de la nature... En effet, dans le cadre du programme Espon, les expertises ont mis en lumière les différentes délimitations d'une même ville et des méthodes diverses pour les déterminer. Cela impacte fortement les classements urbains européens en matière de population, de liens observés entre densité de population et comportement de mobilité (les modes de transport n'étant pas encore connus à un niveau fin)... et donc limite la comparaison statistique. L'harmonisation conceptuelle s'avère délicate car elle repose sur différents paramètres que sont les sources utilisées, les seuils retenus... cependant des progrès importants ont été faits ces dix dernières années (LUZ d'Eurostat/ODCE et UMZ de l'agence européenne de l'environnement).

Pour accompagner le processus de la ville vers la ville durable, **des travaux normatifs ont été élaborés**. On retiendra plus particulièrement la norme portée par ISO, sur proposition -et présidence- de la France en 2011. Cette norme ISO 37101 « Aménagement durable et résilient » inclut des exigences et des lignes directrices ainsi que des techniques et outils d'appui pour aider les territoires (...) à devenir plus durables et résilients, et à attester de leurs performances en la matière. La Commission européenne a retenu six points structurants : attractivité, bien-être... et douze enjeux principaux pour l'aménagement durable des collectivités (y compris la culture). Un guide d'application permettra à chaque autorité nationale ou locale de disposer d'un cadre de référence, et ainsi définir et suivre sa stratégie pour répondre à ses objectifs. Au cours des débats, il est rappelé qu'au fil des COP³, le concept de ville durable a progressé. Se pose un problème de gouvernance car actuellement les initiatives demeurent sporadiques. La Présidente rappelle que « la ville durable » est *une démarche* qui s'appuie sur plusieurs axes utiles pour guider les politiques publiques.

¹Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI)

² Responsabilité sociétale des entreprises

³ Conference of the parties

Pour l'observation infra et supra urbaine, l'Insee dispose d'outils permettant à la fois de repérer les diversités des situations locales, de se concentrer sur les lieux qui structurent le territoire urbain et d'analyser les flux entre zones d'une unité urbaine. Dans le cadre de la démarche de la ville durable, trois exemples d'analyse sont présentés : l'étalement urbain (zones artificialisées, densité de logement...), les transports en commun (temps de trajet, accessibilité aux transports en commun) ; la densité de la population à toute heure du jour ou de la nuit. Il est précisé que les données concernant les revenus et la composition des ménages sont disponibles sur le site de l'Insee, géo référencées au carreau de 200x200 m.

La revitalisation des centre-bourgs et des zones périurbaines est un enjeu important pour le développement des territoires, s'inscrivant également dans le cadre de la transition énergétique. Il s'agit donc de recréer, dans des communes de moins de 10 000 habitants, dynamisme et attractivité, tout en réduisant l'artificialisation des sols et l'étalement urbain. L'appel à projet lancé par le CGET et ses partenaires vise à organiser avec les collectivités territoriales volontaires des expérimentations (sur 6 ans), pour ensuite disposer d'outils permettant de lutter contre la dévitalisation autour de 4 enjeux : cadre de vie, accessibilité et mode de déplacement, commerce, équipements et services, ingénierie. 267 communes sur les 302 retenues (à partir de critères tels que l'absence de commerces, de logements locatifs, de précarité énergétique...) ont répondu, et une cinquantaine verront leurs projets retenus et soutenus par l'État. L'élaboration d'indicateurs d'évaluation de dévitalisation puis de suivi révèle quelques difficultés : l'absence de données fines pour l'état des lieux, leur disponibilité tout au long du processus.

Le plan « restaurer et valoriser la nature en ville » comprend parmi ses engagements l'amélioration des outils d'information géographique partagés sur la nature en ville. Après consultation des collectivités locales, se sont dessinées clairement trois priorités : la qualité de la vie, la biodiversité, l'agriculture urbaine, puis en second lieu, la lutte contre les îlots de chaleur, les déplacements, l'ensemble demandant une analyse écosystémique. Actuellement, se pose le problème du périmètre observé (ville, agglomération, aire urbaine, unité urbaine...) et des sources utilisées. De fait il existe un foisonnement d'indicateurs, et pour un système d'information harmonisé, commun et comparatif, il s'agit de s'appuyer sur les différents plans et chartes (Agenda 21...), de bien repérer les enjeux (végétalisation, santé...) et d'encourager la diffusion de l'information (via l'open data).

Au-delà des points précédemment abordés, il est rappelé que **le processus de la ville durable entraine aussi de nombreuses tensions**. En effet, l'objectif de la démarche est d'assurer bien-être et sécurité englobant des thématiques comme la place du genre dans la ville, la qualité des espaces publics et des équipements, la circulation des personnes et des marchandises... autant de sujets soumis à de fortes inégalités, entre les personnes et entre les territoires. En effet, il est constaté des contradictions : la croissance économique des uns au détriment de la préservation de l'environnement naturel des autres, la cohésion sociale des uns s'opposant au développement économique des autres... Pour limiter ces contradictions, il est nécessaire de déterminer un cadre d'observation qui retiendrait entre autres la densité, l'accessibilité, la qualité des espaces publics, la diversité sociologique, le respect de l'environnement... éléments mesurables et à combiner. Il s'agit donc de savoir quels sont les indicateurs existants ou à créer pour mesurer, hiérarchiser et évaluer, de déterminer quelle échelle d'observation retenir et à l'attention de quel public ils sont destinés. Cependant la construction d'indicateurs évaluant la résilience d'un territoire ne peut s'affranchir d'indicateurs mesurant sa vulnérabilité, sa capacité d'absorber un choc allant de pair avec celle de rebondir ou seulement de survivre.

Il est rappelé qu'au niveau international, 17 objectifs de développement durable post-2015 (ODD pos-2015) vont être adoptés lors d'un sommet spécial de l'ONU sur le développement durable en septembre 2015. Parmi ceux-ci, le 11^e concerne la ville durable avec pour intitulé « *Rendre les villes et les zones d'habitation inclusives, sûres, résilientes et durables* », avec 7 cibles parmi lesquelles figurent les logements décents, la fluidité des systèmes de transport, l'urbanisation inclusive et sa gouvernance, la réduction des morts et pertes économiques dues à des catastrophes, la diminution de l'impact environnemental et l'accès aux espaces verts. Un groupe de travail inter-agences et d'experts (IAEG-SDGs) a été mis en place pour proposer à la commission statistique de l'ONU qui se réunira en mars 2016, une liste d'indicateurs pour assurer un suivi de chacune des cibles. Par ailleurs, une enquête européenne (Silc⁴) a permis de publier pour la première fois des indicateurs de bien être subjectif harmonisés au niveau de l'Union européenne pour 2013 ; en France, chaque année, l'enquête SRCV⁵ mesure également le degré de satisfaction dans la vie ; l'Insee, dans ses prochaines publications de France Portrait social, fera un point régulier sur cet indicateur.

La séance se poursuit par une présentation d'une résolution adoptée le 24 juin en assemblée plénière du Conseil économique social et environnemental (Cese), relative à **un tableau de bord des indicateurs complémentaires au PIB**. Ce tableau de bord de 10 indicateurs élaboré en partenariat avec France Stratégie résulte de consultations citoyennes et répond à la demande de la loi Éva Sas n° 2015-411 adoptée le 13 avril 2015 de prendre en compte de nouveaux indicateurs de richesse dans l'élaboration des politiques publiques. Pour des raisons de lisibilité et de visibilité, leur nombre a été limité à 10. Les attentes étant fortes en matière de statistiques publiques, le Cnis fait remarquer que certains d'entre eux demandent des développements méthodologiques pour que soient cohérentes les approches internationales et nationales (empreinte carbone), ou pour réduire le temps de diffusion et ainsi s'inclure au mieux dans le débat public et dans l'aide aux décisions de politiques publiques.

⁴ Survey on income and living conditions

⁵ Enquête statistique sur les ressources et conditions de vie